

DEPARTEMENT DU CHER
MAIRIE de VALLENAY (Cher)

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE MUNICIPAL n°51-2026

du 15 octobre 2026

Portant interdiction temporaire de circulation et de stationnement dans la cour du Château fort

Le maire de la commune de Vallenay,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens à l'occasion de l'hommage rendu à Monsieur Christian FAUCHER, ancien maire de Vallenay ;

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans la cour du Château fort afin de permettre l'organisation de cet hommage dans des conditions de sécurité adaptées ;

ARRETE

Article 1 : La circulation et le stationnement de tous les véhicules sont temporairement interdits dans la cour du Château fort, sur le territoire de la commune de Vallenay, du mercredi 21 octobre 2026 au lundi 26 octobre 2026 inclus.

Article 2 : La signalisation réglementaire matérialisant cette interdiction sera mise en place par les services municipaux et devra être respectée par l'ensemble des usagers. La rue sera barrée entre le n°3 route du château de Bigny et le n°11 de la Cour du Château Fort, puis entre les parcelles cadastrées n° AA 107 et AA 108.

Article 3 : Les véhicules de secours, de sécurité et les véhicules expressément autorisés par la municipalité pourront accéder à la zone concernée si les nécessités de service le justifient et sous réserve des conditions de sécurité.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Madame le Maire de Vallenay, les services municipaux et les autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vallenay,
Le 16 octobre 2026

Le Maire,
Marina DUPUY



Diffusion sur le site internet de la commune <http://www.mairie-vallenay.fr> le : 16 octobre 2026

Envoyé en préfecture le 16/10/2026

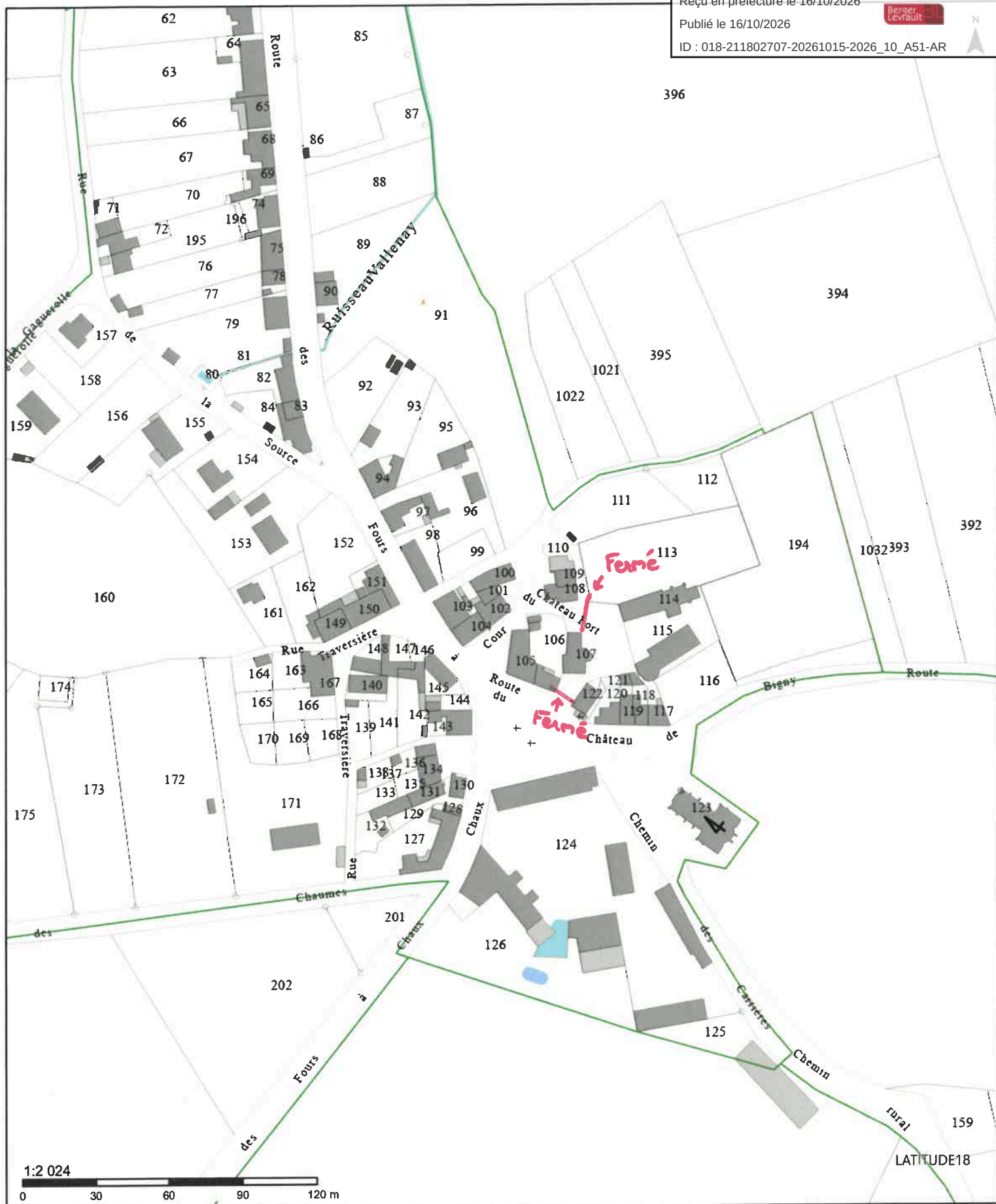
Reçu en préfecture le 16/10/2026

Publié le 16/10/2026

ID : 018-211802707-20261015-2026_10_A51-AR

Berger
Levrault

N



- Réseau hydrographique
- Bâtiments légers
- Bâtiments durs
- Commune

Bâtiments

Avertissement : les informations de Latitude18 sont indicatives et ne dispensent pas d'effectuer les démarches obligatoires auprès des services compétents
© DGFIP, Droits réservés Cadastre : Impression non normalisée du plan cadastral informatisé

16/10/2026
Auteur : A. PEIFFER-SADRAIN